

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-145

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Prévention et Gestion des Déchets	N° 2022-145

Orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les tonnages de déchets ménagers par habitant et par an **n'ont baissé que de 3,9% de 2010 à 2020 pour un objectif fixé à -10% en 2020** par la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 (LTECV) ; dans le même temps, le volume total de déchets augmentait en absolu de +5% entre 2010 et 2020 pour atteindre 427 486 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2020 sur le territoire de Bordeaux Métropole.

La réduction des quantités de déchets est la priorité absolue du Plan stratégique de prévention et de gestion des déchets 2026, avant la valorisation matière puis énergétique des déchets.

Par délibération n°2021-104 du 18 Mars 2021, Bordeaux Métropole validait l'engagement de l'ensemble des études pour élaborer un Plan stratégique 2026 de prévention et de gestion des déchets valant élaboration du PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) et actait la création d'une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES).

Conformément à cette délibération, un **groupe d'élus métropolitains** réunis de janvier à novembre 2021 a étudié les diagnostics et scénarios possibles d'atteinte des objectifs. Les Directions de Bordeaux Métropole, les communes et les acteurs locaux ont été associés à travers des ateliers, groupes de travail et réunions de la CCES.

De même, une consultation publique du Programme local de prévention des déchets ménagers s'est déroulée du 29 novembre au 20 décembre 2021 sur le site de la participation de Bordeaux Métropole. Six avis ont été déposés portant notamment sur le coût du service, la tarification incitative et la gestion des matières organiques. Le bilan de la consultation a été transmis à la CCES et publié en ligne sur le site de la participation citoyenne de Bordeaux Métropole.

Un Plan axé sur 4 flux majeurs et prioritaires



Une analyse globale des déchets générés et traités montre que Bordeaux Métropole peut, par son organisation et ses moyens, agir activement et directement sur **quatre flux majeurs**

afin d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe en termes de réduction des déchets. Ces quatre flux représentent plus de la moitié des tonnages de déchets de la métropole.

Restes alimentaires / Restes de cuisine

Les restes de cuisine (souvent appelés « biodéchets ») représentent actuellement environ un tiers du poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (poubelle noire). A l'échelle de la Métropole, cela représente 53 600 tonnes. Ces restes de cuisine sont aujourd'hui acheminés jusqu'à une unité de valorisation énergétique pour être ensuite brûlés, alors même qu'ils représentent une ressource importante pour une **valorisation sous forme de compost ou de méthanisation**. Cette dernière représenterait un véritable intérêt, dans une logique d'économie circulaire, pour les usages urbains nécessitant du gaz, tels que la circulation des bus urbains de la Métropole. L'objectif étant que les restes de cuisine ne soient plus placés dans la poubelle noire pour être incinérés, mais qu'ils soient valorisés, le Plan propose des solutions mixtes et adaptées aux spécificités du territoire (compostage individuel et collectif, collecte en abri-bacs, collecte mobile à vélo). Le détail de l'offre de services est décrit dans le Plan stratégique annexé à la présente délibération. Les solutions de collecte des biodéchets proposées devront faire l'objet de discussions avec les Maires lors des rencontres territoriales avant le choix définitif.

Les végétaux

Les végétaux sont actuellement collectés essentiellement en centres de recyclage (30 % des tonnages) ou en apport par les services communaux et métropolitains. Ces végétaux peuvent être valorisés in-situ. Dans le cadre du Plan, Bordeaux Métropole propose, dans une logique de **réduction à la source**, de déployer des solutions complémentaires de broyage, sur des sites dédiés en ville ou dans des centres de recyclage. Elle poursuit également l'accompagnement des habitants à adopter de nouveaux gestes (compostage, broyage, jardinage au naturel, etc.) avant le transport et l'apport en centres de recyclage.

Les plastiques et emballages

Grâce au **nouveau centre de tri** sur le site de Bègles, opérationnel début 2023, la totalité des emballages pourront être triés et valorisés en supplément des matières déjà triées. Le geste de tri pour l'utilisateur sera totalement facilité et simplifié dans la mesure où tous les emballages seront valorisables. Cette extension des consignes de tri s'accompagnera d'une communication et d'une uniformisation des règles relatives aux contenants : marquage jaune du bac de tri ou de son couvercle.

C'est l'opportunité d'une **meilleure valorisation des emballages** encore présents dans la poubelle noire. Cependant par expérience, cela peut conduire à une augmentation des tonnages d'emballages et des déchets en général, s'il n'y a pas de prise de conscience des habitants de la nécessité d'un changement de comportement en termes de consommation. Des actions favorisant la consommation responsable sont développées dans le Plan stratégique annexé à la présente délibération.

Le tout-venant en centre de recyclage

La Métropole vise une diminution de 15% de ces volumes de tout-venant par le développement de **nouvelles filières de collecte** au sein des centres en fonction du foncier disponible, mais également par un meilleur traitement a posteriori de ces flux (opération de sur-tri par exemple) pour en extraire le maximum de valorisable en matière ou énergie.

Un dispositif de **gestion automatisée des accès** dans les centres de recyclage sera installé sur chaque site de manière à maîtriser les flux entrants, en cohérence avec les objectifs de réduction et de valorisation des déchets du Plan stratégique.

Un Plan fondé sur une évolution des services apportés aux habitants

Au regard de la priorité donnée à la réduction des quatre flux exposés précédemment, le Plan stratégique déchets propose également d'adapter les services apportés aux habitants.

Renforcement des moyens dédiés à la prévention

Afin de répondre à l'objectif prioritaire du Plan stratégique déchets 2026 sur la **prévention**, la Métropole propose d'augmenter sensiblement les sommes consacrées à sa politique de prévention en passant de 1 € par an et par habitant à une somme comprise entre 4 et 6 € par an et par habitant.

Cela se traduira par **un renforcement des moyens**, mais également par un soutien aux partenaires qui portent cette politique de la prévention.

Nouvelles modalités de gestion des restes de cuisine

Afin de ne plus incinérer les restes de cuisine, le Plan déchets propose de développer de nouveaux services, avec une déclinaison territoriale adaptée aux spécificités de l'habitat :

- dans tout le secteur extra-rocade majoritairement pavillonnaire : une solution de valorisation au plus près de l'habitant avec le déploiement renforcé du **compostage individuel et du compostage collectif**. Les composteurs collectifs pourront être gérés par des habitants volontaires mais également par Bordeaux Métropole dans le cadre d'une nouvelle prestation spécifique d'entretien, de suivi et de valorisation de sa production ;
- dans le secteur intra-rocade : une solution d'apport des restes de cuisine en **points d'apport volontaire, sous la forme d'abri-bacs** à proximité des habitations, et le déploiement ponctuel de compostage individuel ou collectif sur la base du volontariat ;
- dans l'hypercentre de Bordeaux : une solution de **collecte mobile** avec des points de rencontre pour l'apport des restes de cuisine. Elle pourra être complétée par des solutions de type abris-bacs permettant une collecte sans contrainte d'horaires particulière, et par du compostage pour les habitants qui le souhaitent.

Ces solutions servent en priorité la **réduction des déchets à la source** contrairement aux solutions plus « classiques » en porte-à-porte qui privilégient la valorisation post-collecte et non la réduction, et génèrent des nuisances (transport, ...). Ces solutions classiques sont progressivement abandonnées du fait de mauvaises performances constatées (très faible taux de présentation des bacs de biodéchets induisant un coût très élevé du service de collecte des biodéchets).

Cette solution mixte contribue directement aux autres politiques publiques de Bordeaux Métropole (mobilité, qualité de l'air, qualité de l'espace urbain) en réduisant les nuisances (sonores, atmosphériques, ...), en favorisant une ville apaisée via l'évitement de circulation de bennes. Elle est aussi porteuse de développement de lien social notamment dans des secteurs où le compostage collectif sera instauré.

Evolution des fréquences de collecte

Le niveau de service de la collecte à Bordeaux Métropole est très élevé par rapport à d'autres Métropoles et n'est plus adapté au besoin des habitants. En effet, les données de suivi de collecte démontrent que moins d'1/3 de ces usagers sortent leur poubelle noire (avec un taux de remplissage estimé inférieur à 50 %) à chaque passage du camion benne.

De plus, les études et expériences menées sur le territoire national démontrent qu'une fréquence de service de collecte élevée dessert une politique de lutte contre la production de déchets. **La réduction de fréquences est un catalyseur d'évolution des comportements : on jette moins et on trie mieux.**

Dans ce contexte, après la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et le déploiement de solutions de tri à la source des biodéchets, le plan propose un **ajustement de la fréquence de collecte de la poubelle noire à un passage par semaine (y compris les semaines avec jours fériés)** dans le périmètre situé au-delà du centre de Bordeaux. Les zones d'habitat collectif qui produiraient des volumes de déchets importants pourront conserver une collecte de la poubelle noire deux fois par semaine.

Cette évolution sera élaborée en concertation avec les communes et les équipes de

Bordeaux Métropole. La mise en œuvre sera progressive et déployée par étape.

Evolution des centres de recyclage

Le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.

Le Plan déchets propose :

- de **moderniser sept centres de recyclage** (déterminés en fonction de leur configuration actuelle et de la faisabilité du projet) **sur les seize actuels vieillissants** et mal adaptés aux usages actuels, afin de développer le réemploi et la valorisation matière par l'intégration de nouvelles filières de recyclage (telles que le mobilier par exemple) ;
- de **restructurer et transformer cinq centres de recyclage en centre de ressources "nouvelle génération"** en intégrant la fonction du réemploi d'ici 2030, dont deux avant 2026 ;
- de créer trois nouveaux centres pérennes dédiés au réemploi en milieu urbain dans des espaces type parking ou pied d'immeuble (dont un avant 2026). Les flux acceptés devront faire l'objet d'études et être adaptés aux besoins de la zone desservie et aux contraintes foncières et urbaines.

Pour compléter ce maillage, **six centres de réemploi éphémères et mobiles**, installés temporairement à fréquence régulière (un jour par mois par exemple) au cœur des quartiers et des villes les plus éloignées des centres de recyclages, permettront d'accroître l'offre de services, de faciliter et de valoriser le dépôt par des personnes moins mobiles.

En outre, **l'accès à l'ensemble des centres** (actuels et futurs) sera **modernisé**. Le diagnostic a démontré qu'une part importante des déchets déposés dans les centres de recyclage de la Métropole provient d'activités professionnelles, qui sont hors périmètre du service public de gestion des déchets et relèvent des onze centres de recyclage dédiés aux professionnels du territoire. Il est donc proposé d'installer un **système de gestion automatisée des accès** afin de mieux connaître la fréquentation, de réserver l'accès aux ménages du territoire et de maîtriser les flux entrants.

Un Plan fondé sur un positionnement de Bordeaux Métropole comme accompagnateur et animateur du territoire en dehors des 4 flux prioritaires

Les communes, premières interlocutrices des habitants, ont un double rôle pour la réussite de ce Plan déchets. D'une part, en tant que porteuses de nombreuses actions déjà engagées auprès de leurs habitants et d'autre part comme facilitatrices de la mise en place de la communication sur le Plan et ses actions notamment sur les aspects fonciers. A l'issue de l'adoption du Plan déchets, un avenant global intégrera l'ambition déchets aux **contrats de co-développement**.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole a la chance d'avoir sur son territoire un **tissu d'acteurs dense** : plus d'une centaine de structures (associations, entreprises de l'ESS, etc.) ont été recensées, porteuses d'une ambition forte vers la réduction des déchets. Ces acteurs déploient de multiples axes de prévention : le zéro déchet, le réemploi, les biodéchets, l'économie circulaire.

D'autres types de partenaires, relais auprès de petits professionnels ou des habitants, sont aussi identifiés : institutions et chambres consulaires, gestionnaires de l'habitat collectif...

Le travail conduit avec ces acteurs pour élaborer les actions de prévention a conforté la perception d'un réel engagement de Bordeaux Métropole et a mis en exergue un double besoin :

- recentrer l'intervention de Bordeaux Métropole autour des actions les plus impactantes sur les flux prioritaires ;
- structurer et coordonner le réseau d'acteurs et améliorer la visibilité des actions menées.

Dans ce nouveau Plan, Bordeaux Métropole se positionne comme **animateur et accompagnateur** de l'ensemble des acteurs qui connaissent bien le territoire, travaillent en proximité auprès des habitants et sont porteurs de messages et de certaines actions du Plan de manière plus efficiente et pertinente que Bordeaux Métropole, par exemple sur des gisements secondaires ou minoritaires (par ex : couches en crèches, coquilles d'huitres, ...).

Moyens alloués au Plan déchets 2026

Les coûts associés au Plan déchets sont estimés à ce stade à **20 M€ d'investissement supplémentaire** sur la période 2022-2026 (8 M€ supplémentaires à 2030) et à **11 M€ de coûts de fonctionnement** cumulés sur la même période.

La situation financière du Budget annexe est aujourd'hui saine et sans recours à l'emprunt.

Actuellement, la TEOM présente trois taux différenciés selon le niveau de service : fréquence de collecte 1+1 à 7,18%, fréquence 2+1 à 8,69% et fréquence 5+1 à 9,31% (zone centre de Bordeaux).

L'évolution conjuguée du service et des bases foncières entraînera une évolution des recettes. Le Plan stratégique déchets propose une convergence progressive des taux de TEOM pour les fréquences 2+1 et 1+1 en 2024 vers un **taux médian** de 7,55%, avec une phase intermédiaire dès 2022 où le taux correspondant à la fréquence 2+1 sera réduit à ce taux de 7,55%.

De la même manière et dans la même proportion, le taux correspondant à la fréquence 5+1 convergera vers 9,68% en 2024 lorsque le niveau de service sera augmenté (collecte des déchets de cuisine, ...).

Le Plan stratégique propose également **une exonération de TEOM dès 2023 pour les professionnels qui le demandent et qui ne font pas appel au service**. Un règlement d'exonération est annexé à la présente délibération.

Ces ajustements doivent permettre d'avoir un budget à l'équilibre ou partiellement excédentaire (dans une limite d'environ 10%) tout en finançant les coûts associés au Plan stratégique. Ces ajustements devront faire l'objet de discussions avec les Maires lors des rencontres territoriales avant validation définitive.

Des **moyens humains supplémentaires** seront également déployés dans le domaine technique mais aussi dans celui de la prévention afin d'inciter et d'accompagner le changement de regard des habitants sur les déchets.

Ces ajustements des modalités de financement du service permettent de poser les jalons d'une évolution possible vers un financement prenant mieux en compte le niveau d'utilisation du service par chacun. Il est donc proposé au travers du Plan que la tarification incitative soit examinée par le groupe de travail des élus avant la fin du mandat, sur la base d'un premier bilan des actions de réduction des tonnages et de valorisation engagées et sur la base de l'expérience des autres territoires.

Un Plan stratégique partagé

Accompagnement au changement interne

Ce plan ambitieux porte des évolutions de pratiques et de fonctionnement au sein de la Direction prévention et gestion des déchets :

- le besoin en moyens humains pour assurer la mise en œuvre : des recrutements en ingénierie de projet et en service de proximité - redéploiement de métiers vers la collecte des restes de cuisine, recrutements en centre de recyclage et en appui du compostage, etc. ;
- l'évolution des moyens matériels et mécaniques ;
- l'évolution progressive des métiers avec l'apport volontaire des restes de cuisine, le développement du compostage, le réemploi en centre de recyclage, la réduction des fréquences par exemple.

Parce que ces évolutions nécessitent l'appropriation des enjeux, la compréhension des contraintes, des marges de manœuvre et de la faisabilité technique, organisationnelle et

sociale, la Direction a lancé une démarche d'accompagnement au changement afin de mieux associer les agents à la mise en œuvre du Plan et d'identifier les facteurs de réussite et les freins aux changements à venir.

L'intégration dans les autres politiques publiques

A travers les outils proposés (écopoint, point d'apport volontaire des restes de cuisine, développement du compostage collectif, centre de réemploi), le Plan réinterroge la place du déchet dans la ville et sa meilleure articulation avec les autres politiques publiques.

La prise en compte, dès l'amont des projets, des besoins liés à l'accueil de ces outils, doit être plus intégrée dans nos choix d'affectation du foncier, d'aménagement de l'espace public, d'habitat, d'urbanisme. Par exemple : préserver des espaces pour l'accueil et le traitement des restes de cuisine en proximité, transformer une place de stationnement en espace d'accueil d'un écopoint, affecter le niveau rue d'un parking à un centre de réemploi en zone urbaine dense, etc.

La réussite de ces projets permettrait d'apporter aux habitants des offres complémentaires à celles portées actuellement par des communes ou les pôles territoriaux sur les encombrants, par exemple, et de contribuer à la réduction de certains dépôts sauvages.

La collaboration engagée sur les gestions respectives de la **compétence propreté et de la compétence collecte** se poursuivra.

L'économie circulaire

Bordeaux Métropole se donne comme objectif, au travers de sa politique de développement économique, de mettre en place un programme **d'économie circulaire ambitieux**, qui réponde aux grands enjeux environnementaux et aux besoins du territoire. Le développement des **écosystèmes** autour des centres de recyclage sera un axe prioritaire, tout comme la relocalisation d'activités et le développement des circuits courts.

Politique énergétique et Plan climat

Au travers de la valorisation matière, la politique déchets contribue à la politique énergétique et au Plan climat, notamment en termes de production d'énergie renouvelable grâce à la méthanisation d'une partie du gisement de biodéchets collectés (végétaux issus des centres de recyclage et restes de cuisine) mais aussi et surtout par la **valorisation matière** sous forme de compost.

Un bilan carbone

Au-delà de la réduction de la production de déchets, le **bilan carbone** de la politique déchets sera amélioré. En première estimation, l'analyse macroscopique de l'empreinte carbone du plan d'action de la stratégie déchets de Bordeaux Métropole montre un impact positif de plusieurs de ses actions. Une étude plus complète sera lancée pour préciser l'impact global de la politique et du service de gestion des déchets.

Articulation avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Rive Droite (SIVOM)

Ce Plan stratégique déchets a vocation à être déployé sur l'ensemble du territoire de la Métropole, incluant sept communes de la rive droite pour lesquelles la compétence de collecte est exercée par le SIVOM de la Rive Droite.

Des échanges ont débuté avec le SIVOM, et se poursuivront dans le futur, pour intégrer dans leur futur marché public de collecte, incluant la gestion des centres de recyclage, l'ensemble des orientations retenues par le Conseil métropolitain.

- Un suivi des ambitions

Une gouvernance partagée / un projet métropolitain

Dans la continuité de l'élaboration du Plan, une gouvernance partagée est mise en place afin de piloter et faire vivre le Plan :

- la CCES réunit toutes les parties prenantes de la prévention déchet ;
- le Comité d'animation territoriale associe les représentants des communes à la mise en œuvre du plan;
- le Comité de pilotage des élus associe les Vice-présidents des politiques

concernées ainsi que des élus désignés ; il suit l'état d'avancement du déploiement du Plan, partage l'ensemble des informations pertinentes entre élus pour animation des délégations en lien avec la stratégie déchets, arbitre certaines orientations et propose à la décision du Conseil métropolitain;

- Des instances de pilotage stratégique et de gestion des risques pilotent l'ensemble du Plan stratégique en transversalité ;
- Les équipes projet et son Comité technique conçoivent et déploient opérationnellement l'ensemble du Plan en mode projet, en proximité avec les agents de terrain et l'ensemble des acteurs, notamment des communes.

Un dialogue social permanent

Ce plan stratégique Déchets constituant un document d'orientations politiques, il aura vocation à être complété par un volet social. Ce volet social traitera des modalités de mise en œuvre de ce plan pour les agents, et notamment des questions de temps de travail, d'accidentologie, d'absentéisme et de conditions de travail plus généralement. L'instance de traitement et de suivi de ce plan sera la réunion de dialogue social associant les représentants du personnel, la DRH et la direction Prévention et gestion des déchets.

Des performances attendues

Les baisses de production de déchets induites par la mise en œuvre du Plan sont estimées à -15% soit une production de **439 kg/an/habitant en 2030** contre 517 kg/an/habitant à fin 2010 et 497 kg/an/habitant à fin 2020 (hors déchets communaux et communautaires), avec un point de passage à 470 kg/an/hab en 2026.

Le calendrier global

La préparation du déploiement en 2022 permettra une mise en œuvre progressive et en coordination avec les communes, les acteurs et les équipes internes de 2023 à 2026, avec une deuxième phase pour la suite de la modernisation des centres de recyclage jusqu'à 2030.

Coopération avec les territoires voisins

La **saturation prévue des exutoires finaux** (unités de valorisation énergétique et installation de stockage des déchets non dangereux), **la maîtrise des coûts de traitement des déchets** incluant l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), la question de la gouvernance des installations de traitement à l'échelle plus large du département, sans oublier l'objectif partagé par tous de **réduction des tonnages** de déchets ménagers produits, sont autant de sujets communs avec les territoires voisins de Bordeaux Métropole.

Ainsi, dans le cadre de la coopération territoriale, une réflexion commune a démarré à l'échelle géographique de la Gironde pour **mutualiser une étude relative aux modes de traitement des déchets, envisager les modes de gouvernance future des exutoires intégrant une hypothèse de fermeture de l'UVE de Cenon et examiner les modalités de coopération sur la réduction des déchets.**

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

VU la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire

VU le Code de l'environnement : article L. 541-15-1

VU le Code général des collectivités territoriales – article L5217-2 6°

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-104 du 18 Mars 2021

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'enjeu est désormais de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur et que les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière des déchets sont ambitieux,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le Plan stratégique 2026 de prévention et de gestion des déchets valant Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés, plan structuré en 9 axes et en 41 actions et joint à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3 : d'adopter le règlement d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, joint à la présente délibération.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes ainsi que les recettes à percevoir sur le budget annexe des déchets ménagers de l'exercice 2022 et suivants, sous réserve de leur adoption par l'assemblée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick LABESSE
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	